
Conseil d'Établissement des établissements primaires et secondaire de Renens

**Procès-verbal de la séance du 12 février 2020
18h30 salle de conférence du service CJS**

Présidence : Mme Myriam Romano-Malagrifa, Présidente

Présents

Excusés et

Absents : Selon liste de présence annexée

Procès-verbal : François Chevalier, Renens avril 2020

1. Accueil et communications de Mme la Présidente

L'Ordre du jour est accepté et le PV de la séance du 3 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Concernant le projet de nouveaux bâtiments scolaires à Verdeaux-Pépinières-Saugiaz, dès qu'une commission de construction sera constituée, un membre du CET pourra en faire partie. Pour rappel, il s'agit de rénover le bâtiment scolaire de Verdeaux, puis de démolir les Pépinières et un bâtiment adjacent à Saugiaz 8 pour y ériger un nouveau collège incluant une salle de sport double, un dojo public, un réfectoire, APMS et PPLS. Des solutions d'aménagements provisoires (Portacabines) sont prévues durant la phase des travaux qui devraient être terminés à l'horizon 2026. Si des vœux particuliers émanant du CET, notamment en lien avec la sécurité des abords et espaces extérieurs du collège devaient être exprimés, il s'agira alors d'en faire part, soit à Mme la Présidente ou à la direction scolaire suffisamment tôt. À ce stade, le maintien du potager urbain est prévu. L'installation de structures ludiques dans la cour semble plus compliquée pour des raisons de sécurité et d'adéquation, mais d'autres solutions existent pour rendre la cour de récréation attractive.

Il est constaté que le quorum n'est à nouveau pas atteint, le ¼ Société civile n'étant par exemple représenté que par une seule personne. Les membres représentant les partis politiques ou les institutions, systématiquement absents, sont priés d'être remplacés. Suite à la démission de Mme Beauvois du Bureau du Conseil, il y a lieu que le ¼ Société civile y désigne un.e nouveau.elle représentant.e.

2. Congé CET 2020

Le matin du mercredi précédant le week-end de l'Ascension est validé comme étant le congé désormais traditionnellement octroyé par le CET. L'autre demi-journée sera fixée l'après-midi précédant Festimixx, tous les trois ans, la prochaine fois vendredi 11 juin 2021. Ce deuxième demi-jour de congé ne doit être attribué que dans un contexte ayant un sens particulier et ne doit pas être accolé à une période de vacances. Il ne sera dès lors pas octroyé systématiquement chaque année. Les établissements informent les parents au nom du CET sans signatures collectives.

3. Devoirs scolaires

Une réflexion avait été demandée sur le thème des devoirs à l'école et des devoirs accompagnés. Certains membres du CET expriment les constats suivants :

- Les enfants font davantage leurs devoirs afin d'éviter les sanctions en cas de devoirs non faits que pour réellement trouver du sens à l'étude à la maison. Il serait souhaitable que les devoirs soient accomplis à l'école ou sur une base volontaire non contraignante.
- Le volume des devoirs est variable selon l'enseignant.e. Il devrait dépendre du type d'enseignement, de ce qui se passe en classe et fluctuer en fonction des compétences propres de chaque élève.
- La pluralité des compétences spécifiques et langagières des parents créent des inégalités. Là encore, une préférence est donnée à ce que les devoirs soient faits dans le temps scolaire.

La réponse des représentants des directions scolaires sont les suivantes :

- Les devoirs peuvent focaliser des tensions et des difficultés. Certains.es enseignants.es ou directeurs.trices auraient également probablement préféré n'en pas donner. Mais la loi scolaire actuelle les impose et son règlement d'application précise qu'il s'agit ainsi de valoriser les enseignements. Aujourd'hui cette disposition n'est pas négociable et un.e enseignant.e qui ne donnerait pas de devoirs pourrait être sanctionné.e.
- Par contre, si visiblement les devoirs ne sont pas en adéquation avec les capacités de l'élève ou pas suffisamment anticipés, un dialogue avec l'enseignant.e doit pouvoir intervenir afin de corriger la situation.
- Le débat sur les devoirs est un sujet récurrent et qui ne fait pas l'unanimité. Tous les intervenants n'ont pas la même représentation de ce que devraient être les devoirs. Mais un débat est actuellement à nouveau initié par Mme Amarelle pour tenter de trouver des solutions plus sereines sur cette question. Un devoir est un entraînement, pas un enseignement.
- La problématique des devoirs est de l'ordre d'un débat de société et non pas de la position particulière de l'une ou l'autre direction scolaire. Le concept 360° actuellement mis en oeuvre poursuit une vision inclusive de l'école. Ce projet généreux peut parfois être en contradiction avec des situations particulières potentiellement inadéquates ou inéquitables que peuvent rencontrer certains élèves au moment des devoirs à la maison.

Devoirs accompagnés (DA) : à Renens, les élèves sont libérés des devoirs accompagnés lorsque ceux-ci sont terminés. Ce contexte (accepté contractuellement par les parents au moment de l'inscription de leur enfant) pose problème, surtout pour les plus jeunes, car il existe dès lors une incertitude sur leur emploi du temps entre la fin des DA et le moment où ils rejoignent la maison. La prestation est globalement appréciée par les parents et le corps

enseignant. Le fait que les DA se déroulent, pour l'essentiel, dans les mêmes classes que l'école est un avantage. La question de pose également sur l'opportunité de créer des groupes de DA en 3P, voire au secondaire. Les élèves en situation de handicap bénéficient de soutiens individualisés.

La réponse à la consultation de la DGEO sur la question des devoirs ne peut intervenir, d'une part parce que le quorum n'est pas atteint et parce que le délai est dépassé.

4. Prochaine séance

La séance est close à 20h30. **En raison de la situation sanitaire due au Covid-19, la séance prévue le 13 mai est annulée. La prochaine séance ordinaire du CET aura lieu mercredi 7 octobre 2020 à 18h30 à la Buvette de la Salle de spectacles.**

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Myriam Romano-Malagrifa

Le Secrétaire :



François Chevalier